



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2022-30 (DEL)			
Objet : Adhésion au club des villes et territoires cyclables			
Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	27	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	1	L'an 2022, le 2 février à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à Tresses (salle du Reflet), sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	26/1/2022		
Date d'affichage	26/1/2022		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Christophe VIANDON			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Valérie DEYTS, suppléante	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

1 0 FEV. 2022

Objet : Délibération portant adhésion au club des villes et territoires cyclables

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2022

Rapport de synthèse :

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

Il s'articule autour de trois axes d'actions :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Être l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation fixée pour les collectivités locales (sauf départements et régions) de plus de 12 000 habitants, à 225 € + 0,0217 € par habitant supplémentaire, + 22 € par abonnement à la revue « Ville & vélo » en fonction de la tranche de population concernée, soit pour notre Communauté de communes : 480.64 €.

L'adhésion est annuelle et se reconduit par tacite reconduction.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer :

- sur l'adhésion de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » pour l'année 2022, au Club des Villes et Territoires Cyclables dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.
- sur le paiement par la Communauté de communes de la cotisation 2022 ; la dépense afférente sera imputée sur le budget communautaire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'adhérer au club des villes et territoires cyclables
2. D'autoriser le Président à mandater la cotisation annuelle et de prendre l'ensemble des actes nécessaires

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 03/02/2022

Le Président
Christian SOUBIE

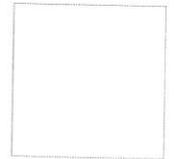
Signé par : Christian Soubie
Date : 03/02/2022

Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération 2022-30 portant adhésion au club des villes et territoires cyclables



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	03/02/2022	 Visa
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	03/02/2022	 Visa
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	03/02/2022	 Signature  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président